



**Candriam Diversified Futures
Candriam Index Arbitrage
Candriam Risk Arbitrage**
Fonds Communs de Placement de droit français

Candriam Patrimoine Obli-Inter
Société d'Investissement à Capital Variable de droit français

ci-après les « OPC »

Avis Financier

Mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de la liquidité : plafonnement des rachats

Nous vous informons que Candriam a décidé, qu'à compter du **11 Décembre 2023**, seront mis en œuvre, sur l'ensemble des OPC sous rubrique, un mécanisme de gestion de la liquidité : le plafonnement des rachats (connu sous le nom de « Gates »).

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires ; ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et non annulées.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est prévue dans les documents règlementaires de l'OPC.

Pour plus d'information sur le mécanisme et le déclenchement des Gates, nous vous remercions de bien vouloir vous référer aux documents règlementaires de l'OPC concerné.

Les autres caractéristiques des OPC demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part, et n'a aucun impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque de vos supports de placement.

Candriam – Succursale française

Ces modifications ne nécessitent pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La documentation réglementaire des OPC est à votre disposition, sur simple demande, au siège social de Candriam - Succursale Française, 40, rue Washington, F-75408 PARIS Cedex 08 ainsi qu'auprès de l'agent chargé des facilités au Luxembourg (CACEIS Bank, Luxembourg Branch - 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) et sur le site internet : www.candriam.com.

